



## **COMPTE RENDU DU CA DU 10 OCTOBRE 2019**

### **AU LYCEE MENDES FRANCE DE BRUAY LABUISSIERE**

Le Conseil d'Administration de l'UD DDEEN s'est réuni le 10 octobre 2019

Sous la présidence de Bernard Mortagne, président départemental

En présence de Mesdames et Messieurs Albert, Desenfans, Obein, Redinger Mrs : Dalleu, Vanhove, Codron, François, Maccagnan, Mortagne, Pruvost, Willemant, Bécourt, Germain, Goulois, Monier, Sailly.

Mesdames et Messieurs Machen Degallez, Zorko, Hachimi, Coeugnet, Douche, Fournier sont excusés.

Après les mots d'accueil du Proviseur et du Président, les différents points de l'ODJ sont examinés.

#### **Compte rendu du CA du 25 avril 2019 à Calonne Ricouart :**

Adopté à l'unanimité.

#### **Rencontre avec le DASEN :**

Une demande a été formulée en juin. Les services académiques ont proposé de convenir d'une date après la rentrée scolaire.

La date du 30 septembre avait été retenue mais la réunion a été reportée au lundi 14 octobre faute de disponibilité du DASEN. Bernard Mortagne, Guy Vanhove, Jean Pierre Sailly, et peut-être Serge Cappe y participeront.

Parmi les questions qui seront abordées :

- Souhait des DDEEN de participer aux réunions sur les baisses d'effectifs.
- Transformation des RPI en RPC : accueil des élèves de primaire dans les collèges ?
- Signature des DDEEN lors des élections des représentants de parents d'élèves.
- Visite médicale des enseignants. A ce propos, Guy Vanhove rappelle l'existence d'une cellule médicale académique.

#### **Recrutement et formation :**

34 nouveaux DDEEN ont été recrutés en 2019 mais nous avons perdu environ 70 membres (démissions ou décès). 6 nouveaux ont été nommés en juin et une candidature sera examinée le 12 novembre prochain.

Il est donc impératif de recruter et d'ouvrir la fonction à toutes les catégories socio-professionnelles.

Une formation des nouveaux était programmée le jeudi 3 octobre 2019. Elle a dû être annulée en raison du faible nombre de participants (4). Une nouvelle session sera proposée en janvier

2020 mais la mise en place d'en e-learning en présentiel est envisagée. Le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion de bureau.

### **Point financier :**

469 cotisations ont été versées, 103 restent à encaisser.

Les écoles ayant participé au concours des écoles fleuries se verront attribuer une somme de 55 euros chacune.

Les dépenses s'élèvent actuellement à 8715,49 euros, les recettes à 2013 euros.

La cotisation 2020 passera à 30 euros (fédération 10 euros, délégué 10 euros, délégation 10 euros).

Il conviendra d'alerter la fédération sur la nécessité d'éviter d'augmenter les cotisations chaque année.

### **Actions mises en place par les DDEN :**

- Ecoles fleuries, jardinage et développement durable :

Le président rappelle que 1.500 € sont prévus au budget soit 55 € par école pour une trentaine d'écoles. Pour cette année, c'est encore l'OCCE qui chapeautera le concours départemental selon le calendrier suivant : 1er trimestre : inscription des écoles, 2ème trimestre : visite dans les écoles, le 17 juin 2020 la commission se réunira et la remise des prix le 24 juin 2020.

- Se Construire Citoyen :

Le règlement a été envoyé aux directeurs d'écoles. Date de réception des inscriptions : vacances d'automne. Date de présentation des dossiers : vacances d'Avril. Le montant par prix s'élève à 150 € soit pour 2018 : 2 dossiers d'un montant total de 300 €. Une somme de 450 € figure au budget prévisionnel pour les écoles participantes. Le bureau répartira cette somme suivant le nombre d'écoles. Remise des prix au Sénat le 17 Juin 2020.

- Actions de circonscription :

Une somme de 1500 euros figure au budget (300 euros par bassin).

### **Rassemblements régionaux :**

Des actions sont mises en place à l'échelon régional. Au niveau national, des réunions seront programmées de temps en temps.

La prochaine se tiendra à Douai le 11 décembre 2019. Le programme comportera les points suivants :

- Relations IEN DDEN
- Recrutement
- Informations fédérales
- Thématique

### **Sorties scolaires :**

Les sorties scolaires font l'objet d'une demande d'autorisation préalable. Elles sont accompagnées

- soit par des membres de l'équipe éducative qui sont soumis au respect des règles de la laïcité
- soit par des extérieurs qui ne sont pas soumis à ces règles.

Seule une évolution de la législation au niveau national pourrait faire considérer les accompagnants extérieurs comme membres de l'équipe éducative. Ces derniers se verraient alors contraints de respecter les règles de la laïcité.

En l'état actuel des choses, la solution pourrait venir de l'accompagnement des sorties scolaires par les DDEN.

L'ordre du jour étant épuisé, le président annonce la date du prochain CA : jeudi 6 février 2020 en un lieu qui reste à déterminer.

Il clôture la séance par une citation de Victor Hugo :

"Celui qui ouvre une école ferme une prison"

Le Président

B. Mortagne

Le Secrétaire de séance

J. R. Maccagnan